

Information sur le consentement aux examens pendant la grossesse

Vous êtes enceinte.

Le médecin propose de vérifier la santé du bébé.

Si vous êtes d'accord

le médecin va réaliser des examens.

Vous pouvez poser des questions tout le temps.



Avant les examens

Le médecin vous explique pourquoi il réalise des examens.

La loi dit que pour faire ces examens

le médecin doit avoir votre consentement.

Donner son consentement

c'est dire que l'on est d'accord.

Si vous ne pouvez pas décider seule

votre représentant légal peut donner le consentement à
votre place.



Vous avez le choix :

- être d'accord
- ne pas être d'accord.



Si vous êtes d'accord

vous signez un document de consentement.

Le médecin vous explique :

- ce qu'il recherche
- comment l'examen va se dérouler
- les risques possibles pour vous et pour le bébé



Si vous n'êtes pas d'accord

les examens ne seront pas réalisés.



Au moment des examens

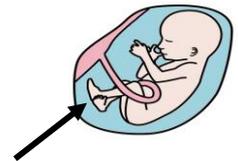
Le médecin fait une échographie de votre ventre pour savoir où est le bébé.



Avec une aiguille très fine

le médecin peut :

- prendre un peu de placenta
Le placenta c'est une petite poche.
Le placenta permet au bébé de manger.
- prendre un peu de liquide amniotique
Le liquide amniotique c'est le liquide qui entoure le bébé.
- prendre un peu de sang dans le cordon ombilical
Le cordon ombilical relie le bébé au placenta.



La piqûre de l'aiguille peut vous faire un peu mal.

Le bébé ne sent rien.

Après l'examen

Le médecin vous donne les résultats de l'examen lors d'un autre rendez-vous.

Le médecin peut :

- savoir si le bébé est en bonne santé
- découvrir un problème de santé chez le bébé
- avoir besoin de refaire les examens



Vous pouvez poser des questions tout le temps.

Ce document a été écrit en FALC (facile à lire et à comprendre) par le groupe de travail inter-filières AnDDI-Rares / DéfiScience qui s'est assuré d'une validation par des personnes concernées.

Auteur des pictogrammes: [Sergio Palao](http://www.arasaac.org) Provenance: ARASAAC (<http://www.arasaac.org>) Licence: CC (BY-NC-SA) Propriété: Gouvernement d'Aragon (Espagne)

© European Easy-to-Read Logo:

Inclusion Europe.

Plus d'informations sur

www.inclusion-europe.eu

Version 1 / septembre 2022



DéfiScience
Maladies Rares du Neurodéveloppement
FILIERE NATIONALE DE SANTE

AnDDI-Rares
Filière de Santé Anomalies du Développement
avec ou sans Déficience Intellectuelle de Causes Rares